

BULLETIN BI-MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON

RÉUNIES

Secrétaire gén. : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; Trésorier : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement
annuel } 10 francs.SIÈGE SOCIAL A LYON :
33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)

2843 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques postaux
c/c Lyon, 101-98**PARTIE ADMINISTRATIVE****Admissions.***Ont été admis à la séance du 28 novembre :*

MM. Unger, Thirion, Suillerot, Durand, Mailley, Fussy, Bruchon, Picard, Bidaud, Chanel, Daviault, Canet, Denier, Arnaud des Essarts, Sage, Robert, Pellissier, Gonnard, Laurent, Clerget, Salamand, Konrad, Masson, Durand, M^{lle} Benoît, M^{me} Moirant, MM. Roux-Gaudin, Torrens, Chevalier, Josserand, Meynis de Paulin, M^{me} Perthus, MM. Sunyach, Thomas.

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Lundi 12 Décembre 1927, à 20 heures.**(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE)**

1^o *Vote sur l'admission des candidats présentés à la séance du 28 novembre auxquels sont ajoutés :*

M. Boiron (Jean), étudiant en droit, route Nationale, Condrieu (Rhône), parrains MM. Ravinet et Nicod. — M. le D^r Nair, médecin-major au 405^e R. D. C. A., Sathonay (Ain), parrains MM. Durand et Choisy.

2^o *Présentation de :*

M. Françon (E.), 6, rue Antonin-Perrin, Villeurbanne (Rhône), par MM. Ravinet et Nicod. — M. Pinardel, directeur d'école, rue Marceau, Roanne (Loire), par MM. Fondry et Larue. — M. Smolak (Ph. D^r Jaroslav), directeur de l'Ecole supérieure d'horticulture, Melnik (Tchécoslovaquie). — M. Lipschütz (D^r Alexandre), professeur de physiologie, Universidad de Concepcion (Chili)

PARTIE SCIENTIFIQUE

Sur la présence d'eaux salées dans quelques puits des environs de Villefranche (Rhône)

Par MM. le D^r BOST, F. ROMAN et D^r RUSSO

Des analyses chimiques faites par M. le D^r BOST, pharmacien à Villefranche, des eaux de divers puits situés sur le bord de la Saône, entre le pont de Frans et Messimy ont révélé une quantité anormale de chlorure de sodium et de sulfate de calcium, les rendant impropres à la consommation.

D'observations faites sur le terrain et de l'examen de la carte géologique, nous avons conclu avec M. le D^r Russo à l'existence sous les alluvions de la Saône, de Trias, formant une bande se prolongeant au moins jusqu'à Messimy et paraissant se relier au terrain de même nature qui existe plus au Sud au Mont Buissanthe, où il affleure grâce à une faille. On sait que dans le Mont-d'Or, et sur différents points de l'arête de la Chassagne, le Trias supérieur montre fréquemment des empreintes de trémies de sel gemme. Ce sel aujourd'hui disparu, par suite des infiltrations aqueuses, peut avoir été conservé sur certains points, expliquant ainsi la présence de chlorure de sodium dans des nappes d'infiltration ayant atteint le Trias.

F. ROMAN.

SECTION MYCOLOGIQUE

Séance du 19 Septembre

Les petits dangers dans les excursions mycologiques : Blessures d'épines, insectes piqueurs, serpents venimeux

Par M. le D^r MASSIA

(Suite)

Quand une vipère mord, elle inocule une certaine dose de venin (sécrétion des glandes spéciales, homologues des salivaires), venin qui a des propriétés particulières, entraînant la mort chez les petits animaux, parfois chez l'homme; cette dernière éventualité est rare; la morsure de vipère, grave chez l'enfant, est en général d'une gravité générale modérée chez l'adulte.

Le venin des serpents est complexe: il contient une neurotoxine, qui agit sur le système nerveux, une hémorragine qui produit localement des effets de nécrose par voie sous-cutanée; enfin une substance vaccinnante. La neurotoxine est naturellement le poison le plus redoutable.

La quantité de venin contenue dans les glandes de nos vipères est d'environ 0,07 centigrammes quand l'animal n'a pas mordu depuis longtemps; la dose inoculée à chaque morsure est de 0,02 centigrammes environ.

Nous n'insisterons pas sur le mécanisme de la morsure: les crochets venimeux sont implantés dans le tégument, et y inoculent le venin; ils pénètrent à quelques millimètres de profondeur, 0,007 millimètres au maximum. Pour être nocif, le venin doit être inoculé dans le derme; il est sans action s'il est déposé dans les couches épidermiques.

Les accidents dus à la morsure peuvent être légers, soit que le vêtement ait absorbé une partie du venin, soit que les crochets n'aient pas pénétré

assez profondément ; on note des douleurs vives, au point atteint, de la rougeur, puis une coloration violacée.

La forme grave se caractérise par des accidents généraux, en plus des accidents locaux très marqués : sécheresse de la bouche, des hémorragies des muqueuses, et même de l'estomac, de l'intestin ; de la dyspnée, de la stupeur, du coma. Si une veine est atteinte la mort peut être rapide : cette éventualité est d'ailleurs exceptionnelle.

Quel traitement appliquer ?

1° **Traitement local.** D'abord une ligature serrée sera placée au-dessus de la morsure, visible souvent par les deux petits points rouges faits par les deux crochets de l'animal ; et ceci le plus tôt possible. Il faut savoir que cette ligature ne devra pas durer plus de trente minutes ; si les secours n'ont pu avoir lieu dans ce laps de temps, la reporter 15 ou 20 centimètres plus haut. Ceci s'il s'agit d'un membre bien entendu (cas le plus fréquent).

2° **Débrider la plaie,** par une incision réunissant les deux points d'inoculation, et s'étendant à environ 7 millimètres de profondeur.

3° **Faire saigner la plaie par compression** (la ligature fait saigner naturellement). On peut appliquer une ventouse sur la plaie (verre, flacon quelconque), ou pratiquer la succion ; les érosions de la bouche sont réputées dangereuses, rappelons-nous qu'il faut que le venin soit sous-cutané pour être nocif et n'en ayons pas trop peur. Ces moyens tendent à débarrasser la plaie du venin mécaniquement.

4° **Détruire le venin sur place.** Le mieux est d'injecter dans la plaie, aux quatre points cardinaux à l'aide d'une seringue de Pravaz, une solution d'une substance apte à détruire le venin : le mieux est d'employer le permanganate de potasse à 1 pour 100, solution stable, et toujours stérile. Le chlorure d'or, les solutions d'hypochlorite (eau de Javel) sont moins pratiques. Injecter 1/2 à 1 centimètre cube, 1 cc. 1/2 au maximum en quatre points, donc quelques gouttes chaque fois.

5° **Faire le plus tôt possible une injection sous-cutanée de 20 centimètres cubes chez l'adulte, 10 centimètres cubes chez l'enfant, de sérum anti-venimeux de l'Institut Pasteur, spécialement préparé pour les serpents de nos pays.**

L'injection doit être précoce (deux ou trois heures après si possible) tout accident est alors écarté. Le traitement local devra néanmoins être appliqué en même temps.

Contre l'état général et la dépression, on donnera des purgatifs et vomitifs ; puis huile camphrée, éther, caféine.

D'une façon générale, il est rare que les piqûres soient mortelles ; les plus graves sont celles de la face, et quand elles surviennent chez les enfants. Néanmoins les accidents dus aux serpents sont assez dangereux pour nécessiter un traitement énergique ; ces accidents seront évités à peu près à coup sûr par le traitement indiqué, actuellement classique.

Présentation de Champignons.

31 sp. ont été présentées ; parmi elles, nous citerons :

HYGROPHORUS PENARIUS Fr. (Polcymieux ; par M. FAVRET).

ENTOLOMA LIVIDUM Bull. (Civrieux ; par M. NIOLLE).

RHODOPAXILLUS FALLAX (Q.) Maire (Anse ; par M. LEVRAT). — Cette sp. a été décrite à fond dans notre *Bulletin* par M. le Dr R. MAIRE (« Une Agaricacée peu connue », 1927, n° 3, p. 19). Elle était considérée comme extrêmement rare, mais il semble que depuis qu'elle a été redécrite « à la moderne »